

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
21 septembre 2020

Présents: M. ISTASSE, Bourgmestre;

M. AYDIN, Président du C.P.A.S. sortant;

Mmes et MM. DEGEY, OZER, CHEFNEUX, LAMBERT, BREUWER, BELLY, LUKOKI, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM. TARGNION, NYSSSEN, BEN ACHOUR, PIRON, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, LOFFET, EL HAJJAJI, MAHU, ~~THOMAS~~, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, ROUDELET, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, Conseiller(ère)s;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 33.- INTERCOMMUNALES - FINIMO, S.C.R.L. - Décret gouvernance - Rapport à présenter par les administrateurs - Prise d'acte.

LE CONSEIL,

Vu le décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales et notamment son article 73;

Vu l'article L6431-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'article 69 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal;

Vu la présentation du rapport d'activités au sujet de FINIMO, S.C.R.L. établi par les administrateurs de ladite Intercommunale;

Vu l'avis émis par la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre, en sa séance du 17 septembre 2020;

PREND ACTE

du rapport d'activités au sujet de FINIMO, S.C.R.L. établi par les administrateurs de ladite Intercommunale (voir annexe).

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

M. KNUBBEN

J.F. ISTASSE



Rapport écrit sur les activités de la structure FINIMO – intercommunale pure de financement à destination des conseillères et conseillers représentant la commune associée dans FINIMO auprès de leur Conseil Communal – référence CDLD L6431-1par.3

Dans le cadre de la présentation des activités de l'intercommunale FINIMO, les Administrateurs ont rédigé un rapport écrit sur les activités de la structure et l'exercice de leurs mandats ainsi que sur la manière dont il a pu développer et mettre à jour leurs compétences.

.....

- **Renouvellement des instances**

Au surplus des dossiers propres à l'activité et à l'objet social de FINIMO tel que décrit dans les statuts de l'intercommunale, l'année 2019 a été marquée par le renouvellement des organes de gestion suite aux élections communales d'octobre 2018 ayant entraînés, à l'assemblée de juin 2019, un ensemble de nouvelles nominations aussi bien au Conseil d'administration, qu'à l'Assemblée générale et autres organes restreints de gestion. Ces dispositions répondent au CDLD et au principe de la clé D'Hondt.

Les Administrateurs ont pu étudiés les démarches relatives à ce renouvellement des instances. Pour rappel, le conseil d'administration est composé de 15 membres.



Donnant suite aux déclarations d'apparement reçues en FINIMO et au calcul de la clé D'Hondt, l'Assemblée générale de FINIMO a procédé le 26 juin 2019 à l'installation des administratrices et administrateurs suivant (e) s:

- Monsieur AYDIN Hasan (Ville de VERVIERS) - PS ;
- Monsieur Freddy Breuwer (Ville de VERVIERS) - MR ;
- Madame CASSART Caroline (Commune d'OUFFET) - MR ;
- Monsieur DENARD Marc (Ville de Limbourg) - PS
- Monsieur DEWEZ Arnaud (commune de DALHEM) - MR;
- Monsieur DELLICOUR Jean-Pol (Ville de Herve) - MR ;
- Monsieur GILKINET Didier (Commune de STOU MONT) - PS;
- Monsieur GRIDELET Freddy (Commune de FERRIERES) - CDH;
- Monsieur HAJJAJI Hajib (Ville de Verviers) - Ecolo;
- Madame JACQUET Caroline (Commune de THIMISTER-CLERMONT) - MR;
- Monsieur MALMENDIER Mathieu (Commune de THEUX) - MR;
- Monsieur MEURENS Jean-Claude (Commune d'AUBEL) - MR;
- Monsieur SAMRAY André (Commune de LIERNEUX) - CDH ;
- Monsieur WATHELET Damien (Commune de CLAVIER) - CDH;
- Monsieur BRUCK Gilles (Ville de Spa) – MR.

Par la suite, le Conseil d'Administration a procédé en son sein à l'élection du Président – Freddy BREUWER - et du Vice-Président – André SAMRAY-.

- **Paysage énergétique et dispositions en particuliers**

Dossier PubliT/PuliGaz/Socofe

Il est à noter des changements structurants au sein du paysage énergétique.



Certains droits de préemption n'ont pas été activés au travers des immobilisations financières que FINIMO possède.

Les administrateurs ont pu étudier les différentes stratégies de centralisation de capital énergétique, que ce soit en Wallonie, en Flandres ou à Bruxelles.

Un dossier spécifique a focalisé le Conseil d'Administration sur plusieurs séances au regard de la proposition du transfert des immobilisations financières détenues par FINIMO en PubliT et PubliGaz vers la Socofe et ce, en échange de nouvelles parts actives dans le holding wallon.

Les Administrateurs ont ainsi pu prendre le pouls et la mesure de l'ensemble des enjeux énergétiques wallons, dont la volonté était d'encourager une centralisation certaine en Socofe. Si le principe d'autonomie reste aussi l'une des priorités des associés de Finimo, le matching des *knowledge* restent également à prendre en considération.

Ceci étant, les Administrateurs n'ont pu, comme d'autres homologues structurels pure de financement, répondre favorablement à la demande étant donné les pertes financières à court et moyen terme fort importantes pour FINIMO (-19 % de dividendes annuel), mais aussi à l'expectative des revenus moyens-longs termes non assurés au regard du contexte énergétique de ce jour.

Au surplus, fiscalement, les Administrateurs ont pu développer leur connaissance sur les plus-values réalisées sur la vente d'actions (ce qui était le cas pour les participations PUBLI-T et PUBLIGAZ), qui n'auraient pu être exonérées d'impôts que si trois conditions étaient remplies cumulativement :

- ✎ **Condition de taxation** : PUBLI-T et PUBLIGAZ doivent être soumises à un régime de taxation « normal » - **OUI** ;
- ✎ **Condition de participation** : l'IPFW qui bénéficie de la plus-value doit détenir une participation de 10% minimum au moins ou dont la valeur d'investissement atteint au moins 2,5 M€ en PUBLI-T et PUBLIGAZ - **NON** ;
- ✎ **Condition de détention** : les revenus doivent se rapporter à des participations qui sont ou ont été détenues en pleine propriété pendant une période ininterrompue d'au moins un an - **OUI** ;



	Montant actuel de la participation	Prix de vente	Plus-value sur actions
PubliT	2.256.581	6.529.621	4.273.040
PubliGaz	736.707,79	5.626.092	4.889.384,21
		Total plus Value	9.162.424,21
		Impôt à 29,58% jusque 2019	2.710.245,08
		Impôt à 25% à partir de 2020	2.290.606,05

Dossier augmentation de capital en PubliT

De manière corolaire au dossier SOCOFE, une demande de souscription de capital en PUBLIT a été proposée aux associés du Holding.

Une note a été mise en place par les Administrateurs décrivant les raisons et l'importance de l'augmentation de capital en Elia (justifiant la demande de PubliT), notamment :

- Renforcement des fonds propres d'ELIA pour adapter la structure au nouveau cadre réglementaire en vigueur en Belgique ;
- Financement du câble sous-marin avec le Royaume-Uni ;
- Exécution du plan de développement dans le cadre de la transition énergétique.

Avant l'opération, FINIMO possède 7.048 parts, soit 0,46% du capital.

En participant à l'augmentation de capital, FINIMO peut acquérir 922 parts à 825€/part, soit un montant total de souscription de 760.650 €. Après cette opération, FINIMO détiendrait 7.970 parts toujours pour 0,46% du capital.



Ces nouvelles parts donnent droit aux dividendes pour l'exercice comptable du 1er septembre 2019 au 31 août 2020, le rendement annuel brut escompté sur les nouvelles actions s'élève à 3,16 %.

Ces participations représentent un risque faible et un bon rendement au vu des taux proposés sur les marchés financiers.

Au surplus, cela permet à FINIMO de dépasser la barre des 2,5 millions d'euros en valeur d'investissement en immobilisations financières : régime des RDT.

Dès lors, les Administrateurs ont pu apprécier l'intérêt énergétique et financier de l'opération et ont répondu favorablement à l'augmentation de capital et à l'acquisition des 922 parts proposées.

- **Marchés publics**

Divers marchés ont également été relancés : il s'agit de marchés relatifs à la tenue de la comptabilité, de la gestion financières ainsi que le conseil financier (2019-2021), marché du réviseur d'entreprises (2019-2021) et marché groupé de fourniture d'énergie 2020-2022.

Au travers des diverses procédures, les Administrateurs ont pu étudier et revisiter les dispositions en matière de marchés publics.

- **Rapport de surveillance**

Comme chaque année, les Administrateurs ont rédigé un rapport de surveillance faisant écho des prises de participations- et leur historique- dans l'intercommunale et de l'effectivité et valeur de celles-ci courant exercice 2019. Le détail est disponible dans le rapport susmentionné et concernant les immobilisations financières en PubliT, PubliGaz, Socofe et Ores.

- **Étude et synthèse des comptes annuel 2019**



Comme chaque année, les Administrateurs ont étudié et présenteront en AG les comptes annuels de l'année 2019.

Les comptes sont disponibles sous format BNB et sont joint aux documents de l'Assemblée générale.

Finimo tient également à une vulgarisation de la lecture des comptes et les Administrateurs rédigent chaque année une synthèse des comptes annuel reprenant les données du bilan, Actif et Passif, mais aussi des comptes de résultat. De cette manière, ils continuent d'appréhender de manière active l'analyse des comptes de l'Intercommunale.

Le résultat de l'exercice se clôturant au 31/12/2019 s'élève à 4.000 K€.

.....